



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Monsieur Bernard CAPELLI
IA-IPR des Sciences de la vie et de la Terre

À Mesdames et Messieurs les enseignants des sciences de la vie et de la Terre des collèges et lycées publics et privés

S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'Établissements

Ajaccio, le 11 septembre 2018

Rectorat

Service Académique
de
L'Inspection
Pédagogique
SAIP

Boulevard Pascal
Rossini
BP 808
20192-AJACCIO -
CEDEX 4

Affaire suivie par
Bernard CAPELLI

Téléphone
06 16 84 15 91

Mél.
bernard.capelli@ac-corse.fr

OBJET : LETTRE DE RENTREE

Cette année encore, les IA-IPR de l'Académie de Corse ont choisi d'introduire chaque lettre de rentrée disciplinaire par un préambule commun :

L'année scolaire qui commence sera marquée par un certain nombre d'évolutions, pédagogiques et administratives, dont certaines amorcées en 2017-2018. Elles s'inscrivent dans les priorités nationales, et dans le projet académique 2017-2022
<http://perspective2022.ac-corse.fr/> :

Au collège, continuer à mieux prendre en compte les besoins des élèves et poursuivre une logique de personnalisation des enseignements :

Evaluations nationales des acquis des élèves à des moments charnières de leur parcours scolaire, notamment à l'entrée de la 6^e, pour évaluer leur maîtrise des savoirs fondamentaux en français et mathématiques.

<http://eduscol.education.fr/cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

L'objectif de ces évaluations est de donner à tous les acteurs une vision précise des connaissances et des besoins spécifiques de chaque élève et de lui apporter, en cas de difficulté, le soutien nécessaire pour les surmonter.

Cette logique de personnalisation, qui caractérise l'École de la confiance, se renforce par des temps spécifiques d'accompagnement.

Dispositif Devoirs faits :

Il se développe en cette rentrée. Dans tous les collèges, Devoirs faits accueille l'ensemble des élèves volontaires, avec une incitation en direction de ceux qui rencontrent des difficultés. Proposé aux collégiens quatre heures par semaine, ce dispositif doit aussi engager les équipes à réfléchir d'une part, à des voies nouvelles de construction et de déroulement des leçons et d'autre part aux spécificités, aux attentes et aux finalités du travail donné aux élèves en dehors des cours.

En effet, l'hétérogénéité des publics dont vous avez la charge demeure, et avec elle la nécessité de la différenciation pédagogique afin de garantir à tous les meilleures chances de réussite. La mise en œuvre des parcours éducatifs, la démarche de projet, - entre autres, dans le cadre de la participation à des concours académiques ou nationaux- restent donc des priorités.

<http://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-temps-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html>

Au lycée, préparation des évolutions attendues à la rentrée 2019 :

L'année 2018-2019 sera celle des premières évolutions avec en seconde et dans l'ensemble des voies, un test de positionnement numérique en français et en mathématiques, permettant à chaque lycéen de faire le point sur ses acquis et de bénéficier d'un renforcement lorsque c'est nécessaire. La rentrée 2019 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation des enseignements et de nouveaux programmes. Dans ce contexte, le parcours d'orientation de l'élève est consolidé afin de mieux préparer et d'accompagner les choix d'avenir. Désormais, le nombre d'élèves qui entrent en seconde générale ne constitue plus un facteur d'évaluation pour les collèges. À l'inverse de la logique d'orientation par défaut, nous devons veiller à présenter les opportunités offertes par chacune des voies du lycée.

http://media.education.gouv.fr/file/reforme_lycee/40/5/Le_nouveau_Lycee_genera_l_et_technologique_134405.pdf

Les modalités d'accompagnement et d'évaluation des enseignants :

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) dans la fonction publique, progressivement mis en œuvre depuis janvier 2017, concerne les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, fonctionnaires de l'enseignement scolaire public ou leurs correspondants dans l'enseignement privé sous contrat sont ainsi concernés.

Conformément au **décret n° 2017-786 du 5 mai 2017**, outre les inspections prévues afin de procéder à l'évaluation des enseignants dans le cadre des rendez-vous de carrière du PPCR, **les IA-IPR continueront à procéder à des visites afin d'accompagner, de former et de conseiller les enseignants, et de les préparer aux rendez-vous de carrières.**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf

Comme lors de la précédente année scolaire, lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements – **collèges et lycées** –, l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- Les **pratiques didactiques et pédagogiques**, la transmission des savoirs et des méthodes ;
- La **connaissance et la mise en œuvre** des programmes en vigueur ;
- Les **pratiques d'évaluation** des apprentissages et des acquis des élèves ;
- La prise en compte de la **diversité des élèves** et des **modes d'apprentissage** ;
- La **mise en activité des élèves** au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La **place du numérique** dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT ;
- La mise en œuvre d'un **travail d'équipe**, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la **construction des parcours** des élèves.

Les IA-IPR, de façon individuelle ou collégiale, continueront à vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques pédagogiques pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons riche en expériences et satisfactions professionnelles.

Lettre de rentrée de l'IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre

Par avance je remercie les enseignants qui vont s'investir pour aider des collègues ou des étudiants de l'ESPE, pour contribuer au bon déroulement des examens, ou pour mener différents projets au service des élèves. Je remercie également les enseignants formateurs impliqués dans la mise en œuvre de la formation continue, mais aussi dans la mise en œuvre de la formation initiale et leur assure de ma vive satisfaction.

- Afin d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages et leur parcours de formation, il convient de poursuivre :
 - la mise en place d'activités de **type tâches complexes permettant l'évaluation des compétences**
<http://eduscol.education.fr/cid51827/temoignage-mise-en-oeuvre-dans-la-classe.html>
L'évaluation par **niveaux de maîtrise des compétences, tant au lycée qu'au collège**, doit prendre une part non négligeable.
 - **la mise en place d'une pédagogie différenciée** (« pour combattre l'indifférence aux différences » P. Perrenoud) entre autres, par **des démarches de projet**, par la mise en œuvre **d'un travail interdisciplinaire**.
 - **l'utilisation du numérique** : l'acquisition d'une culture numérique (Education aux Médias et à l'Information) par les élèves constitue un objectif de formation. Le numérique facilite aussi le développement de pratiques pédagogiques renouvelées et différenciées, tant pour les enseignements disciplinaires qu'interdisciplinaires, en offrant des outils et des services favorisant la mise en place de projets et de parcours éducatifs.
 - La pratique d'une démarche d'investigation **en privilégiant l'expérimentation dès que possible**, au collège et au lycée.
- **L'éducation au développement durable a toute sa place dans les programmes d'enseignement du collège et du lycée.** L'attribution du label national « Établissement en Démarche de Développement Durable » (E3D) permet de valoriser les projets d'établissement les plus engagés sur cette thématique. Cinq écoles du premier degré ont obtenu cette labellisation ainsi que différents établissements du second degré (Collège Porto Vecchio 2, collège Jean Orabona à Calvi, collège de Moltifao, collège des Padule à Ajaccio, lycée Jean Nicoli à Bastia).
- **Travaux personnels encadrés :**
À compter de la rentrée 2017-2018, la liste des thèmes relative aux travaux personnels encadrés (TPE) en vigueur pour la classe de première S des séries générales, précisée dans la note de service n° 2017-134 du 31-7-2017, est la suivante :
(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=119052)
 - **Thèmes communs** : Agir pour son avenir ; l'aléatoire, l'insolite, le prévisible ; individuel et collectif.
 - **Thèmes spécifiques pour la série scientifique** : structures ; Transports et transferts ; matière et forme

- **Le Plan Académique de Formation (PAF)** propose des stages de formations pédagogiques et scientifiques. **La formation continue est malheureusement trop souvent délaissée.** Elle constitue un véritable moment de partage des différentes problématiques liées à notre enseignement et permet une réflexion des pratiques pédagogiques et didactiques, ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.
Les inscriptions à ces formations se font **jusqu'au 5 Octobre 2018** sur l'application GAIA à l'adresse <https://id.ac-corse.fr/arena>

- Vous trouverez pour mettre en œuvre votre enseignement différentes ressources :
 - Eduscol (<http://eduscol.education.fr>) et son portail disciplinaire (<http://eduscol.education.fr/svt>)
 - le site académique <http://www.ac-corse.fr/svt/>
 - des sites ENS que sont le site Planet Vie (<https://planet-vie.ens.fr>) et Planet Terre (<http://planet-terre.ens-lyon.fr>).

- **Veillez privilégier l'adresse académique (prénom.nom@ac-corse.fr) pour la correspondance** qui vous identifie professionnellement. Vous pouvez consulter vos messages en utilisant le webmail académique mais aussi en les transférant automatiquement vers votre boîte personnelle.

- **Chaque coordonnateur me communiquera par courriel son nom, prénom et établissement.**

Je vous souhaite, ainsi qu'aux personnels techniques de laboratoire, une excellente rentrée et une très belle année scolaire.

Bernard CAPELLI
IA IPR
Sciences de la vie et de la
Terre